



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 10 février 2014 à 19 H 00

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 19
Procurations : 5
Absents : 3

Date convocation et affichage : 04/02/2014

L'an deux mille quatorze, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la Loi.

Membres présents :

Renaud CALVAT, Maire,

Marie Moulin, Robert Trinquier, Ghislaine Toupain, Laurent Puigsegur, Sabine Perrier-Bonnet, Michel Combettes, Sylvie Coulon, André Miral, Adjointes,

Emile Batigne, Claude Jennepin, Gaby Moulin-Tempier, Joëlle Aliaga, Nadine Alart, Bella Debono, Magali Nazet-Marson, Christine Delage, Thierry Ruf, Jean-Pierre Lopez, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Jacques Arlery
Nicole Renard
Patrick Castellano
Dominique Noel-Astolfi
Christine Sauzet

pouvoir à Marie Moulin
pouvoir à Renaud Calvat
pouvoir à Gaby Moulin-Tempier
pouvoir à Thierry Ruf
pouvoir à Jean-Pierre Lopez

Membres absents :

Christian Jonquet
Alexandra Di Frenna
Patrick Lasfargues

Secrétaire de séance :

Renaud Calvat : en l'absence de Christine Sauzet, d'Alexandra Di Frenna, de Patrick Lasfargues, je vous propose la candidature de Gaby Moulin-Tempier. Vote à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013-

Renaud Calvat : je propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013 – Vote à l'unanimité.

Rappel des décisions municipales intervenues depuis la précédente séance

Renaud Calvat :

Le 11 décembre 2013 - Avenant n°1 - Lot 1 du marché de travaux de réhabilitation de l'accueil et des sanitaires de la salle Boude

Le 11 décembre 2013 - Avenant n° 1 au marché de travaux de l'école maternelle T. Poutes- Réaménagement et extension de l'office de restauration – Création d'une salle de motricité, d'un wc pour handicapés et d'un préau

Le 12 décembre 2013 – Adoption d'une convention avec l'association Sporting Club de Jacou dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et d'un projet éducatif territorial

Le 13 décembre 2013 – Marché de travaux – Création d'une aire multisports : restructuration du skate-park

Le 16 décembre 2013 – Marché fourniture de livres non scolaires pour la bibliothèque municipale de Jacou

Le 18 décembre 2013 – Marché travaux divers de voirie 2013

Le 06 janvier 2014 – Avenant n°1 – Lot 7 au marché de travaux de réhabilitation de l'accueil et des sanitaires de la salle Boude

Le 14 janvier 2014 – Avenant n°1 – Lot 2 au marché de refonte du système de télécommunications et des accès internet

Le 15 janvier 2014 – Avenant n°1 – Lots 3 et 9 au marché de travaux de l'école maternelle T. Poutes – Réaménagement et extension de l'office de restauration – Création d'une salle de motricité, d'un wc pour handicapés et d'un préau

Le 21 janvier 2014 – Avenant n°1 - Lot 4 au marché de travaux de réhabilitation de l'accueil et des sanitaires de la salle Gabriel Boude

Examen de l'ordre du jour comportant six affaires

1 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER POUR LA FOURNITURE D'UNE PLATEFORME OPEN DATA

Rapporteur : Laurent Puigsegur

La Communauté d'Agglomération de Montpellier s'est engagée dans une démarche visant à enrichir l'offre et la qualité des services offerts aux usagers de la collectivité par le développement de services numériques. Dans cette optique, Montpellier Agglomération met en place l'OPEN DATA et souhaite faire participer ses 31 communes membres du projet.

L'ouverture des données ou OPEN DATA consiste à mettre des données publiques à la disposition des citoyens et des entreprises et de faciliter leur réutilisation. La réutilisation libre, facile et gratuite des informations publiques permet ensuite à des entrepreneurs de créer de nouveaux services ou des applications innovantes.

Chaque commune choisit ainsi de mettre à disposition un certain nombre d'informations publiques telles que les réseaux de transports, les bâtiments et équipements municipaux, leurs horaires d'ouvertures, leur géolocalisation, etc.

Des communes bénéficient déjà du service Open Data et communiquent un certain nombre d'informations via la plateforme Open Data, par exemple leurs parcs d'activités économiques, la liste des associations présentes sur leur territoire.

La fourniture d'une plateforme Open Data vise donc à favoriser l'accès aux données publiques par le biais des nouvelles technologies sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Afin de bénéficier de cette offre, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition de services entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Montpellier pour la fourniture d'une plateforme OPEN DATA, jointe en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté à l'unanimité.

2 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) ET LA COMMUNE POUR L'ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SUR LA PARCELLE AL 215 - SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE

Rapporteur : Gaby Moulin-Tempier

Par convention de servitudes conclue entre Electricité Réseau Distribution France et la commune de Jacou, il a été convenu des conditions de déplacement du réseau HTA La Plaine sur la parcelle communale AL 215 et l'établissement d'une servitude sur une bande de terrain de 37 mètres de long et 1 mètre de large.

Afin que cette convention soit publiée au bureau des hypothèques, il est nécessaire de signer un acte authentique auprès d'un notaire. Les frais afférents à cet acte sont à la charge exclusive d'ERDF.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté à l'unanimité.

3 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : Marie Moulin

La Commune dispose d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, qui arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 26 et le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault peut, pour le compte des collectivités, souscrire un tel contrat et organiser la procédure de mise en concurrence.

Il est proposé au Conseil Municipal de charger le Centre de Gestion de l'Hérault de lancer une procédure de marché public en vue de souscrire des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL :
 - . décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, disponibilité d'office, invalidité,
- agents non affiliés à la CNRACL :
 - . accident du travail/maladie professionnelle, maladie grave, maternité/paternité/adoption, maladie ordinaire.

Elles devront également disposer des caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : quatre ans à effet au 1^{er} janvier 2015
- régime du contrat : capitalisation

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté à l'unanimité.

4 - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT

Rapporteur : Marie Moulin

Par délibération du 3 octobre 2011, le Conseil municipal a approuvé la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle préventive du CDG 34.

Selon les dispositions du cinquième alinéa de l'article 10 de ladite convention jointe en annexe, le conseil d'administration du CDG 34 a décidé, par délibération n° 2013-DD-15 du 29 novembre 2013, la revalorisation du montant de la participation due par la collectivité, adhérente au service de médecine préventive et affiliée au centre de gestion signataire de la convention d'adhésion, en échange des missions définies.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur cette revalorisation, portant le taux de cotisation additionnelle à la cotisation de base de 0,28 % à 0,35 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté à l'unanimité.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2014

Rapporteur : Sabine Perrier-Bonnet

Par délibération en date du 14 octobre 2013, le Conseil municipal a décidé de solliciter, dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux, un financement auprès de l'Etat, pour des travaux de gros entretien des bâtiments communaux.

Le dossier concerne le réaménagement et la réhabilitation de l'école primaire Condorcet (1^{ère} tranche). Il comprend la réhabilitation des sanitaires du bâtiment A, la construction du local de la bibliothèque centre documentaire, la création d'une plateforme de jeux dans la cour et la réhabilitation du plateau sportif pour un montant estimé à 243 074 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de déposer ce dossier technique tel que décrit à un financement de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté à l'unanimité.

6 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2014

Rapporteur : Sylvie Coulon

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat relatif à l'exercice budgétaire 2014 permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le vote du Budget Primitif, arrêté à l'issue des orientations budgétaires évoquées ce jour, interviendra dans les deux mois suivant la présente séance.

I - CONTEXTE BUDGETAIRE 2014

Le Débat d'orientation budgétaire met l'accent sur les investissements qui viennent compléter toutes les actions mises en œuvre par la Commune, à destination des Jacoumardes et Jacoumards.

Cette année encore, nous souhaitons les poursuivre, tout en veillant à la bonne gestion de nos finances et à la maîtrise de notre endettement.

II - PROJETS COMMUNAUX POUR 2014

1/ ACTIONS EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Trame verte et bleue :

- L'engagement de notre Commune dans son Agenda 21 local prévoit la mise en place d'actions concrètes, identifiées dans un programme échelonné sur 5 ans.
La préservation des zones naturelles et la sensibilisation au respect de la biodiversité reste une priorité. Cette année, nous allouons un budget d'environ 50 000 € au projet de trame bleue, afin de réaliser le sentier pédestre, d'entretenir les berges et de développer les plantations d'espèces méditerranéennes.
- Nous continuerons à soutenir les initiatives menées en faveur de l'environnement, par les bénévoles de l'association des Jardins familiaux et des Vergers partagés.

Voirie

- Le programme de rénovation de la voirie se poursuivra cette année encore, à hauteur de 200 000 euros. Nous intégrerons les préconisations du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Réseau d'éclairage public

- La Commune s'est engagée depuis plusieurs années dans un plan de diminution de sa consommation d'énergie en provenance de l'éclairage public. Dans le prolongement des travaux de réfection de voirie, nous poursuivons l'équipement de candélabres à intensité variable à hauteur de 50 000 €.

Sécurité

- Dans le cadre du partenariat établi entre la Commune et la Gendarmerie nationale, nous équiperons les entrées de la Commune de « caméras LAPI » pour la lecture automatisée des plaques d'immatriculation.

Bâtiments communaux :

- A la suite du déplacement de la salle de musculation « Paul Émile Victor » et de la salle de boxe « André Leporati », chemin de la Cartairade, les travaux de la nouvelle salle des mariages et d'accessibilité de la Mairie pour les personnes à mobilité réduite seront lancés. Le coût du projet s'élève à environ 400 000 €. Une subvention de l'Etat a été notifiée à hauteur de 32 % du coût total.
- 60 000 € seront affectés pour réaliser différents travaux de rénovation au sein de nos bâtiments et équipements municipaux.
- La Mairie poursuivra sa politique de sécurisation des bâtiments en installant un système de badges aux portes d'entrée.

Patrimoine :

- Dans le cadre de l'élaboration du dossier pour réaliser les travaux dans le jardin du Château, la DRAC nous a conseillé d'effectuer des fouilles archéologiques avant le lancement effectif de la restauration, pour avoir une meilleure connaissance historique et architecturale du bâti. Cette tranche initialement prévue en 2013 sera donc réalisée au cours de l'année.

2/ ACTIONS EN FAVEUR DES ECOLES, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Petite enfance :

- Dans le prolongement de la gestion informatisée mise en place dans le service de l'ALAE et de la restauration scolaire, nous développerons un projet de « guichet unique » pour faciliter les démarches de nos administrés. Nous l'intégrerons au service de la petite enfance (réservation, paiement et gestion comptable de la crèche).

Écoles :

- Dans le cadre du plan pluriannuel d'amélioration des infrastructures de l'école élémentaire que nous avons proposé en 2013 à l'équipe enseignante, 150 000 € seront investis en 2014. Le plan est en cours d'élaboration avec l'équipe pédagogique et les représentants des parents d'élèves.
- Cette année encore, l'équipe municipale soutiendra les projets périscolaires proposés à l'école dans l'intérêt des enfants. Environ 4000 € seront ainsi alloués à l'école maternelle Thierry Pautès et 8 500 euros à l'école élémentaire Condorcet. Parallèlement, 5000 euros seront versés pour financer en partie les projets de classes transplantées.
- Au regard du succès rencontré en 2013, nous poursuivons le financement du temps d'accueil périscolaire (TAP), avec le concours financier de l'Etat et de la CAF. Nous maintiendrons la gratuité pour les familles et la qualité des projets citoyens, culturels et sportifs de qualité, proposés aux écoliers Jacoumards entre 16h et 17h.

Jeunesse

- La hausse de la fréquentation des adolescents au sein du local jeune « le Mazet » est un succès pour la Commune. L'équipe municipale encouragera cette année encore les projets proposés par notre animateur.
- Nous poursuivons les chantiers jeunes, qui accueillent une vingtaine d'adolescents de 12 à 17 ans chaque année.

3/ ACTIONS POUR LA VIE SOCIALE

La Commune accompagnera les personnes les plus fragiles à travers les actions d'aide et de solidarité mises en œuvre par le CCAS et ses partenaires : les bénévoles de l'aide alimentaire, les professionnels de l'agence départementale de la solidarité du Conseil Général.

Récompensée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale avec le Label « Ville, Vivez, Bougez », notre Commune poursuivra ses actions en faveur du sport et de la santé pour l'ensemble des citoyens de tous les âges.

4/ ACTIONS POUR LA VIE SPORTIVE ET CULTURELLE

La programmation de la salle de spectacle La Passerelle riche et variée, à destination des enfants, adolescents, scolaires et adultes sera maintenue. Des projections cinématographiques à tarif abordable seront mises en œuvre en 2014. Les associations jacoumardes continueront à pouvoir utiliser régulièrement la salle de spectacle à titre gracieux.

Parallèlement, nous continuerons à faire vivre les rendez-vous artistiques au sein de l'espace culturel Saint-Pierre-aux-Liens.

Nous soutiendrons encore les projets portés par les associations culturelles, sportives et citoyennes, à travers des subventions annuelles et la co-organisation de certaines manifestations par les services municipaux.

Equipements sportifs

A la suite de la création de l'aire d'activité physique et ludique située à proximité du collège de Jacou et après concertation avec les jeunes Jacoumards, la Mairie complétera les modules du Skate park. Une subvention de 15 000 euros nous a été attribuée par notre Députée de la 3^e circonscription de l'Hérault.

III – POLITIQUE FISCALE ET BUDGETAIRE

Le financement de nos projets est rendu possible grâce :

- aux subventions de nos partenaires institutionnels
- au FCTVA
- à la maîtrise de nos frais de fonctionnement.

Conformément à nos engagements formulés à l'occasion de la campagne de 2008, la Municipalité continuera à investir, sans augmenter les taux d'imposition, ni son endettement qui ne cesse de diminuer.

Aujourd'hui, la dette moyenne par habitant s'élève à 347 euros à Jacou, contre 874 € pour les villes de même strate.

A l'issue de la discussion, Madame l'Adjointe déléguée déclare le débat d'orientation budgétaire clos.